

Saison 2019 -2020 : Fonctionnement du groupe Benjamins / Minimes

Afin d'assurer une progression régulière à chacun, quel que soit son niveau, ainsi que le bon fonctionnement et la cohérence des activités proposées, nous demandons une assiduité minimum aux activités incluant la participation à certaines compétitions (*celles-ci faisant partie des apprentissages indispensables à un jeune ayant adhéré à un club d'athlétisme*)

Le groupe Benjamins – Minimes (*enfants nés en 2008, 2007, 2006, 2005*) s'entraîne ou participe à des compétitions deux fois par semaine : le mercredi et le samedi (*ou le dimanche pour certaines compétitions*).

Les membres du groupe Benjamins – Minimes ont l'obligation de participer à au moins 50% des séances programmées de [septembre à janvier]. **Au moins deux de ces séances devront être une compétition.** Dans le cas contraire, ils seront exclus du groupe pour le reste de la saison. La même règle sera appliquée pour la période de [février à juin].

Le calendrier des séances (*entraînement et compétitions*) sera remis aux athlètes début septembre (*il sera sous réserves de modifications des dates des compétitions, le CDOA n'officialisant son calendrier hivernal qu'en octobre*), pour la période suivante, il sera remis début janvier, avec les mêmes réserves concernant les compétitions.

Le calendrier sera consultable sur le site internet du club : www.athletic-club-clermontois.fr/BE/MI/Calendrier.

Les absences dues à des raisons médicales devront être justifiées par un certificat médical ; les absences pour raisons scolaires (voyage, examen...) devront être justifiées par un document de l'établissement.

En cas d'annulation d'une séance (absence de l'entraîneur, conditions météorologiques, annulation de la compétition) tous les athlètes du groupe seront considérés comme présents.

L'exclusion du groupe benjamins - minimes ne peut, en aucun cas, donner lieu au remboursement de tout ou partie de la cotisation d'adhésion annuelle à l'association Athlétic Club Clermontois.

Les athlètes exclus restent membres de l'association et peuvent continuer d'accéder aux structures du club pendant les créneaux habituellement prévus.

Nom et prénom de l'athlète :

.....

Signature des parents ou représentants légaux Précédée de la mention : lu et approuvé	Signature de l'athlète
--	------------------------

Le présent document doit être rendu signé en même temps que le dossier d'adhésion et le certificat médical ou le questionnaire de santé, avant la fin du mois de septembre 2019